COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 A 20 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 septembre, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle de Cendrieux sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 13 septembre 2023

<u>Présents</u>: DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, DULAC Bernard, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, PRIAT Vanessa, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, BIJOU Clément, COLET Bastien

Excusés : AGRAFEUIL Liliane pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine

LEYMA Cyril pouvoir à DUCENE Philippe FRANCERIES Julie pouvoir à PRIAT Vanessa TABANOUX Nathalie pouvoir à CAILLAUD Catherine

ORHON Damien pouvoir à COLET Bastien

Quorum: Avec 18 présents sur 23 membres le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance du 28 juin 2023
- Fonctionnement
- ➤ Inauguration école de Cendrieux
- > Citoyen d'honneur
- **▶** Personnel
- ➤ CDG 24
- * référent déontologique
- Economie / Finances
- ➤ Indemnités élus
- ➤ Baux
- ▶ Don
- > Système de sécurité des bâtiments publics
- > Subventions aux associations
- > Virements de crédits
- ➤ Vente immeuble
- > Travaux
- * Tabernacle Cendrieux
- * Cantine de Ste Alvère : choix de l'architecte
- * Aménagement site SMIRNOFF
- Développement Durable
- Commission Développement Durable

- Petites Cités de Caractère
- Ecole cantine
- > Etudes surveillées
- Logements
- > Amelia 2
- Voirie
- ➤ Autorisation de passage
- > Travaux de voirie 2023
- * travaux retenus
- * compte rendu de décision du Maire
- > Traverse de St Laurent des Bâtons
- > Demandes de déclassement
- * chemins ruraux
- Tourisme Culture
- ➤ Site de Durestal
- ➤ Mise à disposition de la salle culturelle
- Foires et Marchés
- ➤ Marché aux truffes
- Cimetière
- > Rétrocession de concession
- Intercommunalité
- ➤ SDE 24
- ➤ SMDE 24
- * Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2022
- > Pays de l'Isle en Périgord
- * Rapport d'activité 2022
- ➤ Véloroute

I FONCTIONNEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023. Le Maire soumet ce procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril LEYMA, Adjoint, qui pour des raisons professionnelles devra ensuite quitter la séance.

Il expose deux dossiers qui lui ont été confiés :

Economie-Finances : système de sécurité des bâtiments publics

Monsieur Cyril LEYMA est chargé de rechercher un système de sécurité adapté et efficace pour les bâtiments publics. Il explique que les ateliers de St Laurent des Bâtons ont été cambriolés à plusieurs reprises, malgré un système d'alarme, et que les autres bâtiments ne sont pas non plus équipés efficacement.

Il présente les 3 propositions de 3 prestataires : SCUTUM, VERISURE et HOMIRIS.

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition d'HOMIRIS pour l'ensemble des bâtiments publics à protéger.

Voirie : Traverse de Saint-Laurent des Bâtons

Monsieur Cyril LEYMA rappelle les réclamations de certains habitants de St Laurent des Bâtons quant à la vitesse excessive dans le bourg. Une première réunion avec les riverains avait eu lieu le 29 novembre 2022. Il indique qu'un comptage des véhicules et de la vitesse a été fait comme prévu au cours de cette réunion qui relevait une vitesse moyenne de 36 km/h et 150 véhicules par jour.

Il expose les difficultés :

La vitesse pouvant être excessive à l'entrée du village, la configuration, qui ralentit par endroits naturellement la circulation, et le manque de visibilité par ailleurs. En réponse, il propose la mise en place d'une zone 30, une priorité avec une écluse simple latérale au niveau du rétrécissement de la chaussée, une circulation avec des "Stops" à deux endroits du bourg. Il est également proposé la mise en place de sens unique afin de sécuriser la sortie de la ruelle Saint-Eutrope.

Il présente sur écran le projet. Celui-ci est proposé à titre d'expérience et fera l'objet d'une information aux habitants de St Laurent des Bâtons. Le Maire le remercie pour cet exposé.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ces informations et du projet à mettre en place.

Monsieur Cyril LEYMA quitte la séance en laissant un pouvoir à Monsieur Philippe DUCENE.

Travaux FEDD

Monsieur DUCENE informe le Conseil Municipal que les travaux d'extension et de modernisation de la FEDD ont démarré. A terme, c'est une centaine d'emplois en plus qui seront proposés sur ce site. Il présente sur écran le film réalisé par les repreneurs, Agôn Electronics, qui permet de voir le projet FEDD de Sainte Alvère terminé.

Inauguration Ecole Samuel PATY

Monsieur Gilles LE ROUX Maire délégué de Cendrieux rappelle que par délibération du 4 avril 2022, le Conseil Municipal avait décidé de nommer l'école de Cendrieux "Ecole Samuel PATY" en hommage à cet enseignant, victime d'un attentat terroriste dans le cadre de sa fonction.

Une plaque va donc être apposée à l'école qui sera dévoilée le 16 octobre 2023 à l'occasion du 3^{ème} anniversaire de cet attentat tragique.

La population est invitée à partager cet évènement avec les autorités, les enseignants, les élèves et parents d'élèves ...

Citoyen d'honneur

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer l'Abbé Charles-Bernard COLY, Citoyen d'Honneur de la commune.

Ce prêtre installé à Lalinde, siège de la paroisse St Front lès Cadouin, a exercé son ministère jusque Ste Alvère et St Laurent des Bâtons pendant 6 ans en étant présent pour les offices tous les dimanches, sans compter son implication auprès des familles et de l'EHPAD de Ste Alvère. Après de nombreuses années en France, Il repart au Sénégal, son pays d'origine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de nommer Citoyen d'Honneur de Sainte Alvère et Val de Louyre et Caudeau, l'Abbé Charles-Bernard COLY.

Personnel – Création de poste, service administratif

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'agent administratif, le grade restant à définir, pour remplacer un agent qui partira à la retraite en 2024. Le poste occupé par cet agent sera fermé à son départ.

Arrivée d'un agent

Le Maire indique qu'un nouvel agent a été recruté en remplacement de Monsieur BLOT qui avait demandé une mutation.

Monsieur Christophe LAJAUNIAS prendra son poste en novembre.

CDG 24

Le Maire expose au conseil municipal que la législation impose aux collectivités de désigner un référent déontologue de l'élu local ; Un même référent pour plusieurs collectivités et syndicats mixtes peut être nommé.

Le centre de gestion des communes (CDG 24) propose de mutualiser avec les communes qui le souhaitent, en prenant en charge les frais relatifs aux prestations du référent déontologue de l'élu local du 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la nomination du référent proposé par le CDG 24 ainsi que la mutualisation de cette prestation.

Statistiques

Borne de recharge de véhicules électriques

Le Maire présente les statistiques d'utilisation de la borne de recharge de véhicules électriques installée à Ste Alvère. Elle est souvent occupée et se situe au 20^{ème} rang sur les 158 bornes du département pour le 1^{er} semestre 2023.

Panneaux photovoltaïques ENR

Madame Laurence PERROT présente le développement des installations couvertes en panneaux photovoltaïques avec réalisations et projets en cours avec la SEM 24.

D'autres chantiers sont à l'étude qui indiquent le développement de ces énergies renouvelables.

II ECONOMIE – FINANCES

Indemnités élus

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a donné une délégation aux affaires scolaires à Madame Carole CHAUMETON, conseillère municipale; délégation assortie d'une indemnité.

Il propose donc, sans augmentation de l'enveloppe indemnitaire des élus, une nouvelle répartition qu'il présente sur écran.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce nouveau tableau des indemnités de fonction.

Baux : Avenant au bail du cabinet bucco-dentaire

Le Maire indique que le cabinet dentaire de Sainte-Alvère est prévu pour trois dentistes. Il est actuellement occupé par une SCM qui loue deux cabinets. Le troisième leur sert de dépôt dans l'attente de trouver un troisième dentiste.

Il est proposé de louer à la SCM "Cabinet dentaire Mérimée" ce troisième local.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de louer à la SCM "Cabinet dentaire Mérimée" le troisième local du cabinet dentaire de Sainte-Alvère au prix de 50 € par mois, avec obligation de respecter un délai d'un mois de préavis pour libérer le local en cas d'arrivée d'un nouveau dentiste.

Subventions associations

Le Maire rappelle la délibération de la séance du 28 juin dernier décidant de l'attribution de subventions aux associations.

Il soumet deux nouvelles demandes et le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer :

- une subvention de 300 € à "Je Suis la Piste" de Francis COLLIE
- une subvention de 300 € à "All Board Family" qui s'est impliqué dans la promotion du pumptrack de Sainte-Alvère.

Compte rendu de décisions du Maire - Travaux de voirie

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de missions complémentaires (art L212-22 du CGCT) entre deux conseils municipaux.

Par décision en date du 1^{er} septembre 2023, il a décidé de retenir l'entreprise SAS Eurovia Aquitaine pour réaliser les travaux de voirie 2023 pour un montant de 118 365,60 € TTC. Il précise qu'il a retenu cette entreprise au vu des offres reçues, de l'analyse des offres effectuées et de l'avis rendu par la commission d'appel d'offres.

Subvention et décisions modificatives

Le Maire indique au conseil municipal que la commune a pu bénéficier d'un "fonds de commerce" de l'agglomération du Grand Périgueux pour la création du local commercial de Sainte-Alvère, d'un montant de 11 167,54 €.

Afin de bénéficier de cette aide, il y a lieu de transférer le fonds de concours de 60 000 € accordé par l'Agglomération du Grand Périgueux pour le local commercial de Sainte-Alvère par délibération en date du 21 octobre 2021 vers des travaux de voirie, ruelles et places.

L'Agglomération a entériné ce transfert par délibération en date du 8 juin 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette décision modificative.

Vente immeuble

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait acquis l'immeuble, sis section AV n° 324, immeuble vétuste en vue de sa démolition. Il s'avère que sa démolition perturberait le maintien de l'immeuble mitoyen, La Poterne, qui fait l'objet d'un projet de restauration important.

L'Architecte des Bâtiments de France a été consulté et un plan d'aménagement de La Poterne incluant cet immeuble a été validé.

Il propose donc de céder ce bâtiment à M. GARCIA, propriétaire de La Poterne.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre cet immeuble et fixe le prix à 1 500 €.

Informations diverses

Tabernacle de Cendrieux

Le dossier de demande de subventions pour la restauration du Tabernacle de l'église de Cendrieux a été déposé à la Fondation du Patrimoine. Il présente la photo de ce mobilier en bois. Chacun peut faire un don défiscalisé à hauteur de 66 % à l'impôt sur le revenu.

Stade de Cendrieux

Le Maire indique au conseil municipal que suite à son accord, selon une délibération d'un précédent conseil municipal, une analyse des mâts d'éclairage du stade de Cendrieux a été menée pour étudier leur capacité à accepter les ampoules LED préconisées pour les économies d'énergie.

Cette étude a montré que les mâts étaient conformes à l'attente ; la modification pour le LED sera donc réalisée.

Droit de préemption épicerie

Le Maire rappelle l'autorisation qui lui avait été donnée par le conseil municipal d'exercer un droit de préemption sur l'immeuble de l'ancienne fleuriste pour un projet d'extension de l'épicerie du village.

Il a donné suite, avec l'accord de l'Agglomération du Grand Périgueux via l'EPF, mais cet établissement n'a pas suivi la procédure dans les délais impartis.

Ce projet ne pourra donc aboutir ; une autre piste est en cours d'élaboration.

Site de SMIRNOFF

Le Maire rappelle sur écran le projet de mise en œuvre du Site de Smirnoff et l'étude du Cabinet Alain de La Ville. Il informe le conseil municipal que cette entreprise a changé de nom et s'appelle désormais : "SAS ADLV".

Il montre sur écran les dessins du maître d'œuvre pour ce projet qui sera réalisé par étape ; la première consistera à garantir la stabilité du rempart.

Litige BUHLMANN/PC MARTY/Commune

Monsieur Gilles LE ROUX rappelle le litige entre la commune et Monsieur BUHLMANN qui avait contesté un arrêté de Permis de Construire accordé à Monsieur MARTY.

La commune avait gagné en appel; mais Monsieur BUHLMANN a fait savoir qu'il poursuivait en cour de cassation.

Chemin du Maine

Le Maire rappelle que le bornage judiciaire a enfin été arrêté ; cette procédure a duré une dizaine d'années pour un coût à la charge de la commune à ce jour de 27 514 €.

Le géomètre a été sollicité pour concrétiser le transfert de propriété avec numérotation de la parcelle concernée et bornage.

Travaux cantine - Choix du Maitre d'œuvre

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il avait été prévu d'étendre la cantine scolaire de Sainte-Alvère pour prévoir une cuisine sur place. Plusieurs études ont été menées et l'architecte propose une solution permettant un aménagement sans extension.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet d'aménagement de la cantine scolaire de Sainte-Alvère, tel que proposé et décide de retenir la candidature du cabinet ADG GRIFFOUL pour assurer la maitrise d'œuvre des travaux pour un montant de 7 200 € HT.

Aménagement des Hauts du Chateau

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'achat de l'immeuble sis à Sainte-Alvère section AV n° 173 pour améliorer l'aménagement du quartier des Hauts du Château. Cet immeuble devra être démoli et l'espace dégagé aménagé en espace végétalisé. Il propose la création d'un jardin médiéval.

Le conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à solliciter des subventions pour mener à bien ce projet.

III DEVELOPPEMENT DURABLE

Commission Développement Durable

Madame Marie-Christine BENCHAREL indique que Madame Myriam LE MAOULT, domiciliée à Ste Alvère, a demandé à intégrer la Commission Développement Durable de la commune. Elle a montré son intérêt pour le travail mené et souhaite s'investir personnellement.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'intégration de Madame Myriam LE MAOULT à la commission développement durable.

Développement Durable - Santé

Madame Cécile ESCARMANT fait un compte rendu des activités de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) :

- La formation 1^{er} secours qui s'est déroulée à Ste Alvère le 9 septembre.
- Le stationnement prévu le 25 septembre sur le marché de Ste Alvère de la Villa Santé Mobile, destinée à informer les habitants sur "La consultation préventive santé", "le bien

vieillir", "le maintien à domicile" et "l'espace France Service" avec la participation de Marianne de France Service Ste Alvère.

Développement Durable - Petites Cités de Caractère

Suite à la dernière séance autorisant le Maire à solliciter les services d'un prestataire pour préparer un dossier de présentation de Ste Alvère à la Marque "Petites Cités de Caractère" il indique qu'il a retenu Madame Delphine DUVAL de l'agence 1662.

IV ECOLE

<u>Aide aux devoirs - Renouvellement de l'opération : recrutement d'un enseignant dans le</u> cadre des activités périscolaires

Madame Carole CHAUMETON rappelle la mise en place en 2021-2022 de l'aide aux devoirs pour les élèves du cycle 3 par Monsieur LEFRERE, directeur de l'école de Cendrieux, opération renouvelée pour l'année 2022-2023.

Elle donne lecture du bilan de l'enseignant et précise l'intérêt de cette opération et son coût. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler pour l'année scolaire 2023-2024 l'aide aux devoirs selon les termes de la délibération du 29/09/2021, en confiant cette mission à un enseignant volontaire dans le cadre des activités périscolaires, Monsieur Gérard LEFRERE, Directeur de l'école de Cendrieux.

V LOGEMENTS

Subventions amélioration de l'habitat

Madame Michèle BALAINE référente de la commune au programme Amélia 2 d'amélioration des logements fait un compte rendu des deux dernières commissions à l'agglomération du Grand Périgueux.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'attribution de deux nouvelles subventions pour l'amélioration de deux logements communaux pour des travaux d'adaptation :

- une subvention communale de 465,93 € pour un logement à Sainte-Alvère,
- une subvention communale de 274,09 € pour un foyer à Cendrieux.

VI VOIRIE

Travaux 2023

Monsieur Patrice TAULOU, Adjoint délégué à la voirie donne la liste des travaux retenus par la commission de la voirie et qui ont fait l'objet d'un avis d'appel à la concurrence.

Voirie Sainte Alvère

Vi 14 Chemin du Peyrol (100ml)

Vi 13 Chemin des petits puits (400 ml)

Chemin des Huchers (630 ml)

Vi 39 chemin de Costeraste (158 ml)

Voirie Saint Laurent des Bâtons

AS 7 Chemin de la Mérigue (650 ml)

Vi 7 Chemin des Roucheloux (390 ml)

Voirie de Cendrieux

Vi 24 Chemin du Colombier (175 ml)

Vi 1 Chemin de la Compagnie (455 ml)

S9 Chemin Jean Reghem (650 ml)

Vi 3 Route du Maquis vers chez Soukup (70 ml)

Chemin vers chez Ponchel (190 ml)

Il indique que des travaux complémentaires pourront être réalisés pour compléter l'enveloppe prévue au budget 2023, sur les chemins suivants :

Voirie Sainte Alvère

Chemin du Tertre (108 ml)

Chemin de Pemelou (75 ml)

Chemin de la Montada (153 ml)

Voirie Saint Laurent des Bâtons

Chemin des Vallées (130 ml)

Voirie de Cendrieux

Chemin vers le Maquis de Durestal (33 ml)

Chemin du Meynot (435 ml)

Autorisation de passage

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de Monsieur et Madame DEMOURES, domiciliés à Sainte-Alvère derrière les locaux scolaires (section AV n°250), pour obtenir un accès piéton vers l'espace public aux abords de l'école afin d'accéder plus facilement au centre-bourg. En effet, leur voie d'accès leur fait faire un détour par le chemin René Pivaty Wilmet.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur et Madame DEMOURES à installer à leurs frais un portail sur leur clôture longeant leur parcelle AV n° 500 en limite du groupe scolaire.

Demande d'aliénation d'une portion de chemin rural "Le Trouiller" à Cendrieux

Monsieur Patrice TAULOU donne lecture de la demande de Monsieur Jean-Emmanuel de WITT qui souhaite acquérir une portion de chemin rural pour assurer une certaine quiétude pour son "activité para-hôtelière haut de gamme". La portion concernée d'une longueur de 100 m environ longe sa parcelle R n° 45.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, constatant que les parcelles 165 et 166 également desservies par ce chemin, n'appartiennent pas au demandeur, constatant que des véhicules, notamment agricoles circulent sur ce chemin non classé qui dessert des parcelles cultivées (166, 165...) proposent d'étudier avec Monsieur Jean-Emmanuel de WITT une solution alternative.

Acquisition de terrain

Monsieur Patrice TAULOU, Adjoint délégué à la voirie, indique que Monsieur DEVIER Jean-Claude, propriétaire à Saint-Laurent des Bâtons a rappelé qu'il cédait pour l'euro symbolique une portion de terrain de 7m², section B n° 656 qui avait fait l'objet d'un élargissement de chemin rural à Labatut.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'acquérir auprès de Monsieur DEVIER, pour l'euro symbolique la parcelle B n° 656.

Cession de terrasse, 19 rue Montaigne à Sainte-Alvère

Le Maire rappelle un projet de cession de terrasse devant l'immeuble 19 rue Montaigne à Sainte-Alvère, aux propriétaires Monsieur et Madame DALE Anthony. La commune par délibération avait émis un préalable : aménager la terrasse de 34,40 m² selon un cahier des charges.

Le cahier des charges ayant été respecté, il peut être donné suite au projet selon les conditions initiales :

- Réalisation d'une enquête publique

- Prix de vente de 21 € le m² plus les frais de géomètre et du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal valide le principe de déclassement avec cession à Monsieur et Madame DALE.

<u>Demande de Monsieur COSTA de déclassement d'une portion de chemin rural à Saint-</u> <u>Laurent des Bâtons</u>

Monsieur TAULOU, Adjoint délégué à la voirie, indique que Monsieur COSTA a contacté Laurence PERROT, Maire déléguée de Saint-Laurent des Bâtons, pour savoir où en était sa demande d'aliénation d'une portion de chemin rural à Saint-Laurent des Bâtons, datant de 2011.

Le conseil municipal à l'unanimité considère qu'il s'agit d'un dossier de plus de 10 ans qui n'avait pas fait l'objet d'une enquête publique et que la législation a pu évoluer.

Le conseil municipal décide de demander à Monsieur COSTA de formuler une nouvelle demande qui sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

Aliénation d'une portion de chemin rural aux "Roucheloux" - Décision après enquête publique

Le Maire rappelle la procédure en cours pour le projet d'aliénation d'une portion de chemin rural aux "Roucheloux" à Saint-Laurent de Bâtons. L'enquête publique s'est déroulée du 8 au 24 août 2023.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport avec un avis favorable.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'aliénation de cette portion de chemin rural et sa cession à Monsieur GRELLETY Florian.

Aliénation d'une portion de chemin rural et création d'une portion de voie communale à "La Borie Neuve" - Décision après enquête publique

Le Maire rappelle la procédure en cours pour le projet d'aliénation d'une portion de chemin rural et création d'une portion de voie communale à "La Borie Neuve "à Saint Laurent de Bâtons. L'enquête publique s'est déroulée du 8 au 24 août 2023.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport avec un avis favorable.

Le conseil municipal à l'unanimité valide "ce changement d'assiette" qui régularise la situation actuelle sur ce terrain.

<u>VII TOURISME – CULTURE</u>

<u>Culture – Mise à disposition de la salle culturelle André Malraux</u>

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a eu une demande d'utilisation de l'espace culturel André Malraux pour des diffusions d'Opéras en direct ou en différé du Metropolitan Opéra, par l'association Confluence des Arts et des Savoirs.

Il s'agit de prestations culturelles de qualité qui vont permettre à cette salle de vivre et de se faire connaître. 16 séances sont prévues du 7 octobre 2023 au 8 juin 2024.

L'association utilise la salle et ses équipements ; elle fournit le matériel et les équipements nécessaires qui lui manqueraient.

Il propose une convention pour cette Saison 2023-2024 avec une participation de 10 € par séance.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette mise à disposition pour une année.

Informations Diverses

Tourisme – Culture et Animation

Monsieur le Maire demande à Madame Hélène BASSET, déléguée par l'Agglomération du Grand Périgueux, dans le cadre de ses fonctions, à garantir le bon entretien du Site du Maquis de Durestal, de résumer les travaux prévus.

Elle décline :

- L'entretien courant avec l'intervention de l'ASPPI 24,
- La remise à niveau du site
 - * restauration de cabanes
 - * barrière à l'entrée etc ...
- La mise en valeur du site par l'association "Au fil du temps".

Animation

Madame Marie-Christine BENCHAREL fait un point des animations de l'été, marquées par un très beau temps qui a favorisé une très bonne fréquentation, notamment des marchés hebdomadaires, et des marchés gourmands.

VIII FOIRES ET MARCHES

Nomination d'un commissaire principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commissaire qualité principale du Marché aux truffes de Sainte Alvère, Madame Marie-France GHOUTI souhaite mettre fin à cette mission de responsabilité. Elle ne quitte pas le marché aux truffes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme pour la remplacer à ce poste Monsieur Brieuc LEGEARD actuellement commissaire, à compter de la saison 2023-2024.

IX CIMETIERE

Rétrocession d'une concession au cimetière de St Maurice

Madame Laurence PERROT, Maire déléguée de St Laurent des Bâtons, indique que M. Maurice DELMARES récemment titulaire d'une concession trentenaire au cimetière de St Maurice, a voulu effectuer des travaux en refusant de respecter le règlement spécifique instauré pour ce cimetière situé aux abords d'un château inscrit aux Monuments Historiques. Il a donc demandé le remboursement de sa concession.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reprendre cette concession acquise en juin 2022 et de rembourser à Monsieur DELMARES l'intégralité de la somme payée.

X INTERCOMMUNALITE

SDE 24 : Rapport d'activité 2022 du Syndicat départemental d'énergie de la Dordogne

Monsieur Philippe DUCENE ne participe pas au vote pour cette délibération et n'utilise pas son pouvoir.

Monsieur Philippe DUCENE, Maire de Val de Louyre et Caudeau et président du SDE 24, présente le rapport d'activité 2022 du SDE 24, que les élus ont pu consulter sur le site www.sde24.fr.

SMDE 24 : RPQS 2022 du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable des deux Rivières

Le Maire présente au Conseil Municipal le RPQS 2022 (rapport sur la qualité et le prix du service de l'eau) du SMAEP des Deux Rivières, présidé par Monsieur Jean-Paul DUBOS et approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 23 juin 2023.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Pays de l'Isle en Périgord – Rapport d'activité 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord présidé par Monsieur Emmanuel LEGAY. Ce rapport est aussi consultable sur le site www.pays-isle-perigord.com.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ce rapport.

Informations

- SMD3 : Le Maire informe le conseil municipal que pour lutter contre les dépôts sauvages, le SMD3 indique que ses services vont procéder à l'installation d'un système de détection et de signalement de dépôts sauvages sur certains points de collectes de la commune (caméras).
- Agglomération du Grand Périgueux
 - * Véloroute

Le Maire présente au conseil municipal la carte du schéma cyclable du Grand Périgueux d'ici 2028 avec 185 kilomètres de nouvelles voies.

La piste ira jusqu'à Paunat en passant par Val de Louyre et Caudeau.

* Location de vélos électriques

Le Maire fait part d'un projet de location de vélos dans la commune par le service Périmouv de l'agglomération du Grand Périgueux.

XI INFORMATIONS DIVERSES

Livre d'Or du site Internet

Le Maire présente au Conseil Municipal la page internet du "Livre d'Or" numérique, une nouvelle fonction du site internet. Il est destiné à recueillir les avis sur le village et servira à "encourager notre politique locale mais aussi à l'améliorer"

Réunion Pylône à Cendrieux

Monsieur Gilles LE ROUX fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Cendrieux le 5 septembre. Cette réunion était destinée, comme convenu lors du dernier Conseil Municipal, aux riverains d'un nouveau pylône Free qui doit voir le jour à Cendrieux, lieu-dit "la Siguenie".

Peu de personnes avaient répondu à l'invitation. Monsieur Gilles LE ROUX refait l'historique de cette démarche et regrette que les nouvelles techniques ne puissent utiliser le pylône Orange déjà en fonction à Cendrieux.

La séance est levée à 23h15.	
Le Maire,	La secrétaire,
Philippe DUCENE	Michèle BALAINE